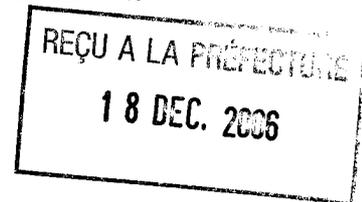


Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
du Conseil Général

N° CG 2007/II - 3^e/06
Séance du 15 DEC. 2006



BUDGET PRIMITIF 2007 ENTRETIEN ET MAINTENANCE DES ROUTES DEPARTEMENTALES

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU l'avis favorable de la Commission de la Voirie, des Infrastructures Routières et des Transports du 16 novembre 2006,
- VU l'avis favorable des Commissions Réunies du 12 décembre 2006,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ vote pour l'exécution de l'entretien et la maintenance des routes départementales :
 - en fonctionnement : 12 556 440 € de crédits,
selon la répartition figurant en annexe 1 au rapport ;
 - en investissement : 26 438 103 € d'autorisations de programmes,
20 782 000 € de crédits de paiement,
selon la répartition figurant en annexe 2 au rapport ;
- ❖ autorise le Président à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- ❖ donne délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques, ainsi que pour l'utilisation des crédits du programme A036 – Aménagements de maintenance urgents.

Adopté
.....voix contre
.....abstentions

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 18 DEC 2006
Président 29 DEC 2006
Pour le Conseil Général
délégation

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Ludovic LIONS